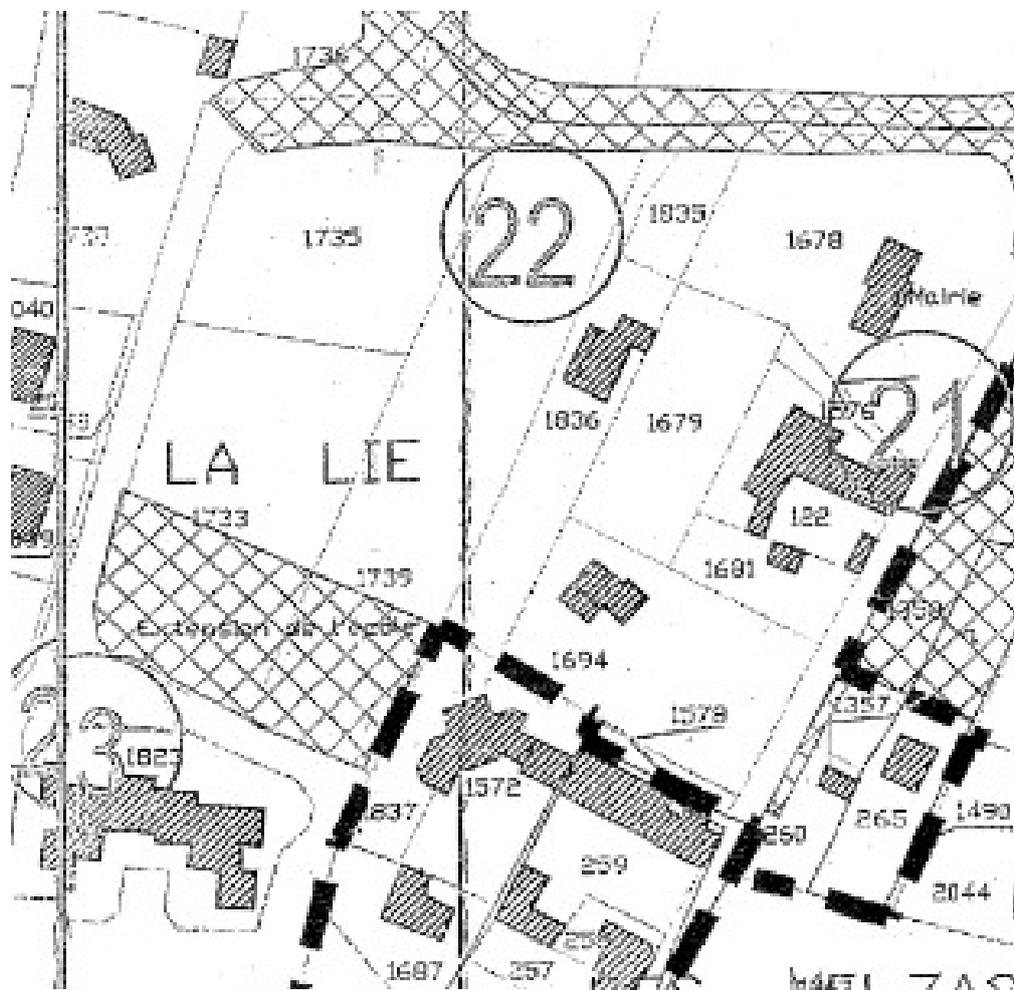


M le maire,

Plu 2009 en cours



Par délibération en date du 16 décembre 2004 le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU du PLU

Il y a maintenant plus de 12 jours que nous vous avons fait part du compte rendu de la réunion du 6 mai qui réunissait riverains, association et lotisseur.

L'association Énergies Citoyennes Vernoscoises vous a demandé de produire les pièces confirmant l'abandon de la réserve foncière notée sur le PLU « extension de l'école » (et au nord de ce même terrain pour une route plus large qui pose aujourd'hui problème).

[Clic!](#)

[Retour à l'article](#)

Un courrier plus précis, plus administratif a été envoyé à votre secrétaire général le 9 mai (copie ci-jointe).

Le 12 mai, M Gache a rencontré le secrétaire général qui lui a dit que les documents étaient dans les mains des élus (lesquels ?).

Pourquoi tarder à transférer, à publier ces documents ? Qui a refusé de préempter le terrain « extension de l'école » alors que le notaire a dû vous envoyer une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sur ce terrain. Était-ce qu'un quarteron de « décideurs » ou était-ce l'ensemble de votre conseil municipal ? Où est la délibération ?

Peut être allez vous nous dire que cela a été fait pendant votre mandature précédente, et que c'est signé donc trop tard...

Faux ! En effet, avec le rejet de la demande du premier permis de construire (cf pièce ci-jointe), le compromis de vente est certainement tombé. Un deuxième compromis entre le propriétaire et Habitat Dauphinois (groupe Valrim) a été re-signé, ce qui oblige à vous reprononcer sur le DIA, la première étant devenu caduque.

Et là, cela vous oblige à être **transparent** !

- **Transparent** d'abord avec les membres de votre propre équipe municipale ! En effet, à eux de se prononcer clairement (et publiquement) sur un abandon dont les plus jeunes seront encore comptables dans 20 ans. Ils ne peuvent plus se contenter de « ça a été décidé précédemment »... et les choix qu'ils ont dû cautionner (implantation cantine) auraient peut être été autres... (si vous les aviez informés de vos cartes maîtres dans votre jeu que vous avez abandonnés à la promotion immobilière) et peut être sont-ils eux sensibles aux remarques de la population.
- **Transparent** avec votre population en lui expliquant pourquoi vous renoncez ou pas à votre droit de préemption (DIA)
- **Transparent** sur votre choix (de fait) de laisser la place à 9 maisons à étage de plus dans l'hyper centre de Vernosc, au mépris de l'école, de l'intérêt public de ce terrain, des riverains..
- **Transparent** sur l'absence de recette de taxes foncières pour la commune pour ces lotissements « Valrim » alors que les impôts sur le bâti augmente de 2% cette année après 5% l'année dernière pour les autres vernoscois.
- **Transparent** enfin, sur les coûts indirects, supportés par l'agglomération et un industriel, pour permettre la levée de l'obstacle assainissement et qui fait, indirectement mais bien réellement, les affaires du groupe immobilier aux 4 lotissements en cours en 3 ans sur la commune.

Le collectif devenu association a appris de ces échecs. Nous ne laisserons pas cette fois sous silence vos manœuvres de diversions.



Devant la mairie, vous avez reporté un rendez-vous avec le collectif d'une semaine, pour dire le jour du rendez vous reporté, c'est trop tard, on a signé avec le lotisseur il y a 2 jours.... Et vous avez fait fi de 450 signatures contre «la bétonisation» de l'entrée du village.

Cette fois-ci osez-vous réitérer dans ces stratagèmes ? Ne pensez vous pas que les bienveillances répétées au lotisseur vont vous discréditer, ou en tout cas une partie de votre conseil ?

Au cours de la réunion du 6 mai, des solutions gagnantes pour toutes les parties ont été faite par l'association (déplacement du projet vers un autre terrain disponible, municipalisation du terrain à côté de l'école pour des projets d'intérêt public (parc, parking, aire de jeu, cantine...).(cf le bon coin)

Êtes-vous prêts à écouter ? Qu'allez vous dire une nouvelle fois aux plusieurs centaines de pétitionnaires qui se prononcent contre cette cession de terrain ?

- Que vous n'avez pas d'argent ? *Pas deux fois...* en effet, si Mme Peyrache nous a expliqué qu'il était impérieux financièrement de vendre le terrain municipal devant la mairie, que la mairie avait besoin de cet argent début 2020.... Début 2021, vous annoncez un excédent budgétaire de 1 295 894,77 € (cf le Dauphiné mois de mars) pour 2020 !

Nous avons appris à nous méfier de votre représentation de la réalité... nous avons appris, ne vous déplaie.

Maintenant passez aux actes : Faites un conseil municipal avec vote public de chacun des conseillers sur le choix entre préserver l'avenir de l'école ou faire encore 9 maisons à l'hypercentre qui n'apporteront rien de plus au village sinon de la discorde.

Gérer c'est prévoir.

Mettez à l'ordre du jour du conseil municipal du 31 mai, le vote public à bulletin secret de l'exercice ou pas du droit de préemption de la mairie sur le terrain « extension de l'école »

Et permettez à l'association EVC de s'exprimer sur ce dossier pendant le conseil.

Veillez agréer, Monsieur le maire, nos meilleures salutations.

Énergies Citoyennes Vernoscoises



Déjà plus de 250 personnes se sont positionnées sur la pétition... vous ne pouvez les ignorer !

<http://chng.it/vCc8FVLWhK>

Bon à savoir : L'habitat social bénéficie de 15 ans minimum d'exonération de taxe foncière sur le bâti... En clair, les 9 logements, c'est + de charge... - de recette, et plus aucun foncier pour l'école de la mairie : de la saine gestion ?...

 **Retour à l'article**